

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Ship Refits and Conversions / Radoubss et
modifications de navires and / et
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet LEONARD J COWLEY VLE REFIT- 2015	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7049-140286/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client F7049-140286	Date 2015-01-22
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MD-021-24828	
File No. - N° de dossier 021md.F7049-140286	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-02-03	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Byron, Dan	Buyer Id - Id de l'acheteur 021md
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0691 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-7725
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification n°5 de la demande de soumissions vise à: 1) Remplacer le devis E-04' Canots de sauvetage et bossoir Quinndrinnal' dans l'ensemble de spécifications techniques inclus dans l'appel d'offres, 2) veuillez inclure le dessin suivant au dossier des dessins (pour l'Annexe A, à la section HD-15 du devis, 'Quilles de roulis'

1) Remplacer le devis E-04' Canots de sauvetage et bossoir Quinndrinnal' dans l'ensemble de spécifications techniques inclus dans l'appel d'offres.

SUPPRIMER: Le devis E-04 des spécifications du navire de la Garde côtière canadienne (NGCC) Leonard J. Cowley VLE Refit (rev 7) dans son intégralité.

INSÉRER: Le devis E-04 (rév. 1) dans les spécifications techniques, Annexe "A" Besoin

2) Veuillez inclure le dessin suivant au dossier des dessins (pour l'Annexe A, à la section HD-15 du devis, 'Quilles de roulis'

AJOUTER :

- Dessin 87536-1 rév1

Fin de la modification n°5 de la deman de de soumissions

N° de tâche : E-04	DEVIS	N° LLOYD'S
(Ingénierie navale) rév. 1	E-04 : Canots de sauvetage et bossoirs Quinndrinnal,	

Partie 1 : PORTÉE :

- 1.1 Le présent devis porte sur l'inspection et les essais Quinndrinnal des canots de sauvetage, des bossoirs et des systèmes de treuil bâbord et tribord.
- 1.2 L'inspection doit comprendre les éléments suivants : la structure en fibre de verre du canot, les mécanismes de déclenchement hydrostatique, les crochets (l'inspection des crochets existants n'est pas requise, car nous les remplaçons par des neufs), la structure du bossoir et l'équipement connexe, les poulies, goupilles et paliers des bossoirs, les treuils, y compris les éléments internes et les freins.
- 1.3 ~~L'entrepreneur doit enlever les deux treuils des canots de sauvetage pour les démonter entièrement afin d'en faciliter l'inspection et l'installation des nouveaux joints et des moyeux de tambour avec leurs paliers et leurs joints.~~
- 1.4 ~~Les potences doivent être enlevées, découpées au jet, passées aux essais non destructifs, et les elles doivent être apprêtées et d'une peintes.~~
- 1.5 ~~Les poulies de descente des deux postes doivent être déposées et découpées; passées aux essais non destructifs et être peintes selon les instructions des inspecteurs de Harding Safety Canada et de la NACE.~~
- 1.6 ~~L'entrepreneur doit effectuer l'essai de charge dynamique, indiqué en 1.1, du système de bossoirs en utilisant l'une des méthodes décrites ci-dessous en a. ou en b. approuvée par l'inspecteur de la Lloyd's.~~
 - a. ~~Sacs d'eau avec cellules de charge~~
 - b. ~~ou canot de sauvetage avec des sacs d'eau à l'intérieur.~~
- 1.7
- 1.8 Un technicien autorisé de Harding doit effectuer l'inspection Quinndrinnal des canots de sauvetage et des treuils de bossoir. Dans la description des travaux ci-dessous, l'entrepreneur fait référence au technicien de Harding.
- 1.9 Une fois découvertes, les déficiences doivent être signalées le plus tôt possible au mécanicien en chef.
- 1.10 Les systèmes doivent être examinés minutieusement et réparés par un technicien autorisé de Harding.
- 1.11 Tous les travaux effectués aux termes des présentes doivent être inspectés par le mécanicien en chef et par la Lloyd's. Les personnes mentionnées dans le présent document doivent assister aux essais.
- 1.12 Dans sa soumission, l'entrepreneur doit proposer une allocation de 60 000 \$ pour les services d'un représentant détaché de Harding Safety Canada qui sera rajustée au moyen du formulaire 1379 de TPSGC sur présentation des factures.
- 1.13 Personne-ressource : **Glenn Francis**, Coordonnateur de service, **Harding Safety Canada Inc, Bureau** +604 530-0814 | **Télc.** + 604 530-0812, glenn.francis@harding.no .
- 1.14 Dans sa soumission, l'entrepreneur doit proposer une allocation de 200 heures qui seront rajustées au moyen du formulaire 1379 de TPSGC pour aider le

N° de tâche : E-04	DEVIS	N° LLOYD'S
(Ingénierie navale) E-04 : Canots de sauvetage et bossoirs Quinndrinnal, rév. 1		

représentant détaché de Harding Safety Canada en cas de travaux à exécuter par l'entrepreneur au-delà de ce qui est énoncé dans le devis.

Partie 2 : RÉFÉRENCES :

2.1 Dessins de référence et données de la plaque signalétique

2.1.1. DÉTAILS SUR LES CANOTS DE SAUVETAGE

- i. Schatt – Harding
- ii. Modèle : KISS 700 (marchandises solides)
- iii. Modèle de bossoir n° NT/KISS 700
- iv. Treuil de bossoir : BE 4.5

2.2 Normes

2.2.1

2.3 Règlements

2.3.1.

2.4 Matériel fourni par le propriétaire

2.4.1 Le propriétaire doit fournir un total de 4 crochets de canots de sauvetage.

2.4.2 Sauf indication contraire, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, tout l'équipement et toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux indiqués.

2.4.2.1 Harding doit enlever et installer les nouveaux crochets à l'aide de dispositifs de levage, au besoin, fournis par l'entrepreneur.

L'entrepreneur doit immobiliser chaque bateau à terre selon les exigences du représentant détaché de Harding dans un endroit couvert et chauffé. L'entrepreneur doit fournir les installations pour tout perçage supplémentaire nécessaire, ainsi que l'accès à chaque extrémité de la plateforme de travail (avant et arrière), y compris l'accès à l'entrée de chaque bateau.

2.4.2.2 L'entrepreneur doit prévoir un réparateur de fibre de verre au cas où la fibre de verre devrait être réparée après la dépose de chaque crochet et avant l'installation des nouveaux. Au moins deux blocs d'alimentation de 110 volts doivent être aménagés à chaque bateau pour les outils électriques.

2.4.2.3 Pour le démontage des treuils, l'entrepreneur doit fournir l'équipement de levage et l'aide nécessaires, au besoin.

N° de tâche : E-04	DEVIS	N° LLOYD'S
(Ingénierie navale) rév. 1	E-04 : Canots de sauvetage et bossoirs Quinndrinnal,	

2.4.2.4 L'entrepreneur doit fournir un ensemble de garants, d'écrous, de boulons et de rondelles d'assise de bossoir pour canot de sauvetage, côtés bâbord et tribord, obtenu auprès de Harding Safety Canada.

Partie 3 : DESCRIPTION TECHNIQUE

3.1 Généralités

- 3.1.1. Avant le début des travaux, le personnel de Harding doit informer le mécanicien en chef pour que l'équipement soit verrouillé.
- 3.1.2. L'entrepreneur doit verrouiller les canots de sauvetage pour empêcher leur abaissement accidentel. Les canots de sauvetage doivent être retirés du navire pour l'installation des nouveaux crochets.
- ~~3.1.3. Le personnel de Harding doit renouveler le diaphragme de dégagement hydrostatique (avec les vis d'assemblage du couvercle) et le remplacer par un diaphragme fourni par le propriétaire. Ces éléments sont remplacés/compris dans le cadre de la nouvelle installation du système de crochets.~~
- 3.1.4. Harding, avec l'aide de l'entrepreneur, doit remplacer les crochets avant et arrière de canot de sauvetage (fournis par le propriétaire) pour les deux canots de sauvetage. Le représentant détaché de Harding doit remplacer les crochets des canots de sauvetage par des crochets KH 6.5 fournis par le propriétaire, sous la supervision du représentant détaché de Harding Safety Canada. Il incombe à l'entrepreneur de découper les crochets à la bonne longueur selon les indications du représentant détaché de Harding (le découpage de ces crochets ne devrait pas être nécessaire). Toutes les réparations à la fibre de verre et à l'enduit gélifié nécessaires en raison des remplacements doivent être effectuées sous la direction du représentant détaché et relèvent de la responsabilité de l'entrepreneur. Toute déféctuosité repérée au cours de cette inspection doit être corrigée à l'aide du formulaire 1379. Au besoin, l'entrepreneur est responsable d'installer un abri pour protéger les réparations à la fibre de verre et à l'enduit gélifié. Installation couverte pour l'installation des crochets : le personnel de Harding ne supervise pas l'installation de crochets; l'entrepreneur doit fournir l'aide nécessaire pour le levage et la dépose des crochets.
- 3.1.5. Le côté tribord du canot de sauvetage est infiltré d'eau la zone de flottaison de la crosse/quille; ce compartiment est censé être étanche et doit être percé, vidangé et remis à l'état de flottaison entièrement sec. Une inspection plus poussée est requise pour assurer l'intégrité du matériau de flottaison, laquelle sera effectuée par Harding Safety Canada avec l'aide de l'entrepreneur.

N° de tâche : E-04	DEVIS	N° LLOYD'S
(Ingénierie navale) E-04 : Canots de sauvetage et bossoirs Quinndrinnal, rév. 1		

- 3.1.6.** L'inspection des canots de sauvetage, des bossoirs et des treuils par le représentant détaché de Harding devrait achever l'entretien des treuils de bossoir du canot de sauvetage. La présente section ainsi que les suivantes font partie du démontage en atelier une fois les treuils déposés du navire.
- 3.1.7.** L'entrepreneur doit enlever les deux treuils des canots de sauvetage pour les démonter entièrement afin d'en faciliter l'inspection et l'installation de nouveaux joints et de moyeux de tambour avec leurs paliers et leurs joints. Démontage de treuil par le représentant détaché de Harding avec l'aide de l'entrepreneur. Le personnel de Harding, avec l'aide de l'entrepreneur, doit vidanger l'huile du carter d'engrenages du treuil et déposer le couvercle de carter. Le personnel de Harding doit vérifier si l'évent de carter d'engrenages est obstrué. Il doit inspecter le carter d'engrenages pour déceler les signes d'usure et de dommage. Le personnel de Harding doit mesurer et consigner les jeux d'engrènement des engrenages du treuil.
- 3.1.8.** L'entrepreneur doit vidanger le carter d'engrenages et le remplir au bon niveau avec de l'huile fournie par le navire. Le personnel de Harding doit installer et fixer le couvercle de carter avec un joint d'étanchéité adéquat.
- 3.1.9.** Le personnel de Harding doit démonter le frein de treuil pour vérifier l'usure des composants. Il doit retirer le frein et le mécanisme centrifuge de l'arbre. Les garnitures de frein et les semelles de frein centrifuge doivent être inspectées pour déceler les signes d'usure et de dommage. Les vis de fixation des garnitures de frein doivent être inspectées. Les ressorts de frein centrifuge doivent être inspectés pour déceler les signes d'usure et de dommage. Les mesures d'usure des garnitures de frein doivent être consignées et comparées aux spécifications du fabricant. Si les mesures sont inférieures aux spécifications, le représentant détaché de Harding doit remplacer les garnitures de frein.
- 3.1.10.** Le représentant détaché de Harding doit nettoyer toutes les pièces et éliminer la poussière de frein du logement de frein. Il doit de plus roder la surface de freinage.
- 3.1.11.** Le représentant détaché de Harding doit assembler le frein centrifuge. Après assemblage, les freins doivent être réglés correctement.
- 3.1.12.** Le représentant détaché de Harding doit retirer quatre ensembles de réas, goupilles et bagues aux fins d'inspection et pour déterminer l'usure. L'accès à la tête de bossoir est requis et doit être fourni par le chantier sauf si les bras de bossoir sont retirés du navire; une inspection est requise après la dépose.

N° de tâche : E-04	DEVIS	N° LLOYD'S
(Ingénierie navale) rév. 1	E-04 : Canots de sauvetage et bossoirs Quinndrinnal,	

- 3.1.13.** Le représentant détaché de Harding doit vérifier et nettoyer au besoin les raccords de graissage, les canaux et les orifices de graissage.
- 3.1.14.** L'entrepreneur doit inclure dans sa proposition le prix unitaire d'inspection et de réinstallation d'un raccord graisseur, d'une goupille et d'une bague. L'établissement d'un prix relatif aux coûts de dépose n'est pas un bon indicateur en raison des problèmes d'accès potentiels. La dépose peut être effectuée par le chantier, du moment que le personnel de chantier numérote/cartographie chaque réa et goupille et que le personnel de Harding en effectue l'inspection lors de la dépose. Une inspection visuelle des pièces d'acier autour des réas doit être effectuée par le représentant détaché de Harding et, au besoin dans certaines zones, subir des essais non destructifs.
- 3.1.15.** Le personnel de Harding doit, à la recherche de dommages et d'usure, inspecter tous les éléments de fixation de bossoir, les bras de bossoir, les garants (fournis, remplacés et éliminés par l'entrepreneur conformément aux règlements provinciaux), les tendeurs, les manilles et l'assise.
- 3.1.16.** Le personnel de Harding doit inspecter le stratifié renforcé à la fibre de verre (FRP) à l'intérieur et à l'extérieur. Toutes les pénétrations de la coque et le mécanisme de gouverne doivent être inspectés pour en vérifier l'usure et le bon fonctionnement.
- 3.1.17.** Le personnel de Harding doit inspecter les garants des bossoirs de canot de sauvetage de tribord et de bâbord (à remplacer), y compris tout l'équipement connexe.
- 3.1.18.** Le personnel de Harding doit inspecter et vérifier le bon fonctionnement de la manivelle, des interrupteurs de fin de course et des galets de potences.
- 3.1.19.** Le personnel de Harding doit remplacer les boulons des flasques du tambour comme il a été recommandé par Harding après la dernière inspection.
- 3.1.20.** L'entrepreneur doit enlever les bras de bossoirs des canots de sauvetage de bâbord et tribord sous la supervision du représentant détaché de Harding; l'entrepreneur ne doit en aucune circonstance couper quelque section que ce soit du rail. Les bossoirs doivent être décapés au jet conformément à la SSPC-SP10, subir des essais non destructifs, être apprêtés et peints. Remarque : le représentant détaché de Harding doit effectuer une inspection visuelle de toutes les pièces d'acier avant d'appliquer le

N° de tâche : E-04	DEVIS	N° LLOYD'S
(Ingénierie navale) E-04 : Canots de sauvetage et bossoirs Quinndrinnal, rév. 1		

revêtement. Aucune réparation n'est permise sauf sur approbation du représentant détaché de Harding.

- 3.1.21. Les poulies de descente des deux postes doivent être déposées et décapées, passées aux essais non destructifs et peintes selon les instructions d'un représentant détaché de Harding et de la NACE.
- 3.1.22. L'entrepreneur doit effectuer l'essai de charge dynamique, indiqué en 1.1, du système de bossoirs en utilisant l'une des méthodes décrites ci-dessous en a. ou en b. approuvée par l'inspecteur de la Lloyd's.
 - i. Sacs d'eau avec cellules de charge
 - ii. ou canot de sauvetage avec des sacs d'eau à l'intérieur.

3.2 Emplacement

3.2.1. S.O.

3.3 Éléments faisant obstacle

3.3.1 S.O.

Partie 4 : PREUVE DE PERFORMANCE

4.1 Inspection

4.1.1. Tous les travaux doivent être effectués conformément aux exigences du mécanicien en chef.

4.2 Essais

- 4.2.1. Le personnel de Harding, en présence de l'équipage du navire, doit effectuer un essai opérationnel des deux canots de sauvetage et bossoirs pour s'assurer du bon fonctionnement des bossoirs, des treuils, des freins, des réas, des interrupteurs de fin de course et des mécanismes de dégagement hydrostatique. Les canots de sauvetage doivent être abaissés pour démontrer le bon fonctionnement du mécanisme de verrouillage hydrostatique. Le personnel de Harding doit déterminer si ces essais seront effectués en charge ou sans les canots.
- 4.2.2. Les crochets doivent être remis en place et les canots de sauvetage doivent être embarqués pour réinitialiser le mécanisme de verrouillage hydrostatique, puis remis à l'eau pour s'assurer du bon fonctionnement du mécanisme de verrouillage.

N° de tâche : E-04	DEVIS	N° LLOYD'S
(Ingénierie navale) rév. 1	E-04 : Canots de sauvetage et bossoirs Quinndrinnal,	

4.2.3. À la conclusion réussie des essais, le personnel de Harding et l'équipage du navire doivent mettre chaque canot de sauvetage à l'eau en présence de l'expert de la Loyd's.

4.2.4. L'entrepreneur doit vérifier le moteur électrique avec un mégohmmètre.

4.3 Certification S. O.

Partie 5 : PRODUITS LIVRABLES :

5.1 Dessins et rapports

5.1.1. Harding doit remettre au mécanicien en chef trois copies dactylographiées du rapport.

5.2 Pièces de rechange S.O.

5.3 Formation S.O.

5.4 Manuels S.O.

